

NEWSEXPRESS

LE FIL D'ACTUALITÉ DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS



GRAND ANGLE

Indemnisation des commerçants, artisans et entreprises : promesse tenue

Comme la Société du Grand Paris s'y était engagée, une première réunion de la commission d'indemnisation des commerçants impactés par les travaux de la Ligne 15 Sud du Grand Paris Express s'est tenue mercredi 6 janvier. La commission se réunira désormais une fois par mois pour étudier chaque dossier.

Afin de préserver le dynamisme économique des villes pendant les travaux, la Société du Grand Paris a mis en place un dispositif d'indemnisation à destination des professionnels - commerçants, artisans et entreprises - impactés par la réalisation du futur métro.

Une commission d'indemnisation amiable a été constituée pour instruire les demandes d'indemnisation. Cette instance se réunira désormais une fois par mois sous la présidence d'un magistrat et rendra un avis consultatif sur les demandes reçues. Les dossiers seront ensuite examinés par le directoire de la Société du Grand Paris qui prendra ou non la décision d'indemniser.

Les professionnels susceptibles de déposer un dossier doivent avoir subi une baisse sensible de leur activité, par exemple une baisse de la fréquentation ou un surcoût lié à l'exploitation de leur commerce, comme l'isolation phonique de leur local ou le nettoyage des vitrines. Pour saisir la commission, le [dossier](#) est à télécharger sur le site de la Société du Grand Paris.

LE CHIFFRE DU MOIS

4,415 millions d'euros

C'est le montant de la subvention octroyée à la Société du Grand Paris par le Commissariat général à l'investissement, le 21 décembre 2015. Cette subvention s'inscrit dans le "Programme d'investissements d'Avenir – Ville de demain" et contribuera à la réalisation d'un espace d'expérimentation du réseau de transport à Saint Ouen « la Fabrique du métro », la réalisation de datacenters, la mise en œuvre de la stratégie de gestion des déblais et le recours à la géothermie dans les gares.

ZOOM SUR

Cette démarche d'indemnisation est complétée par un programme d'acquisition de surfaces commerciales dans les futurs quartiers de gares.

Pour la ligne 15 Sud, dont les travaux ont débuté en 2015, la Société du Grand Paris a signé en novembre dernier une convention de partenariat avec la CCI Paris Île-de-France afin d'accompagner les commerçants et les entreprises concernés par les travaux. Un numéro de téléphone, le 01 49 56 56 57, et un courriel, missionligne15@cci-paris-idf.fr, sont à la disposition des entreprises et des commerçants pour contacter les équipes de la CCI. Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris a affirmé que *"le soutien au commerce local est une priorité pour la Société du Grand Paris"*.

[>Découvrez la démarche à suivre pour les professionnels riverains](#)

QUESTIONS À ...



Jean-Claude Prager,
Directeur des études
économiques de la Société
du Grand Paris

1 Le Grand Paris Express va redessiner complètement Paris et l'Île-de-France et transformer en profondeur son économie, pouvez-vous détailler en quoi et sur quels plans ?

La localisation des emplois et des entreprises dans la région sera graduellement transformée du fait de la mise en service du métro automatique, car la croissance des emplois se centrera un peu plus à l'intérieur de la métropole du Grand Paris ainsi que le long des lignes 17 et 18, avec des effets bénéfiques aussi bien pour les entreprises, les services publics que l'environnement. Le projet de métro automatique permet donc de renforcer l'ancrage du développement urbain de la région dans un scénario « vertueux » de plus grande productivité économique et écologique. Le projet contribue à réduire les déséquilibres sociaux et territoriaux de la région parisienne, car l'accessibilité aux emplois est un élément majeur de la réussite des politiques d'incitation à l'emploi dans les zones urbaines sensibles. La réalisation du métro automatique aura également un impact positif sur le fonctionnement du marché de l'emploi et le niveau des emplois de la région Île-de-France. La création du métro du Grand Paris Express aura en premier lieu un effet sur l'attractivité de la région pour les investisseurs internationaux, tant industriels, de bureaux que résidentiels.

Meilleurs vœux 2016



La Société du Grand Paris vous souhaite une belle et heureuse année 2016. L'année d'un grand pas en avant avec le démarrage des travaux de génie civil sur la ligne 15 sud.

Les grandes métropoles et la croissance économique



La Société du Grand Paris organisait avec France Stratégie, les 14 et 15 janvier, un colloque consacré aux opportunités offertes par la métropolisation des économies dans le monde. De nombreux intervenants Français et étrangers se sont relayés pour partager leurs travaux et expériences. Philippe Yvin et Jean-Claude Prager, respectivement président du directoire et directeur des études économiques de la Société du Grand Paris ont pris part

2 Que répondez-vous à ceux qui affirment aujourd'hui que l'investissement consenti pour le Grand Paris Express se fait au détriment des autres régions ?

Il convient d'abord de souligner que le financement du Grand Paris Express est assuré intégralement par le contribuable de la région Île de France de par la loi de 2010. Il n'y a donc aucune ressource nationale utilisée pour réaliser cette infrastructure. Mais surtout il est important de savoir que l'activité de la région Île de France bénéficie à l'ensemble du territoire national. Les statistiques de l'INSEE montrent que la région capitale crée environ 30% du PIB de la nation, mais qu'elle ne bénéficie que de 22% du revenu disponible du pays : plus du quart de la richesse créée en Île de France bénéficie au reste du territoire national. Dans la mesure où les études d'évaluation de l'impact économique et social du Grand Paris Express montrent que celui-ci sera à l'origine d'un PIB additionnel de plus de 100 milliards d'euros. On mesure donc que cet investissement profitera directement au reste du pays. Et de plus, la rediffusion sur le reste du territoire des activités de haute valeur ajoutée créées dans la région capitale leur assurera un potentiel supplémentaire de développement dans le futur, car l'économie française est un système qui rend l'ensemble du pays solidaire du développement de ses grandes métropoles. La croissance des métropoles est bonne pour le territoire dans son ensemble, mais ce qui est perdu pour les métropoles l'est également pour la France dans le jeu mondial de la concurrence pour les activités.

3 Dans le cadre du Grand Paris, on décrit souvent Saclay comme la future Silicon Valley française, quelle est votre analyse ?

Saclay est une formidable chance pour la France et sa prospérité et c'est la raison pour laquelle il faut réussir Saclay ! Pour cela il convient de réaliser au plus vite la ligne 18 dans son ensemble comme l'a décidé le gouvernement. Le modèle de la Silicon Valley fait rêver les politiques du monde entier et on voit émerger partout des projets de répliation de cette formidable réussite dans l'économie entrepreneuriale de l'innovation d'aujourd'hui. Mais l'histoire économique de la Silicon Valley est unique dans l'histoire. Ne cherchons pas à copier la Silicon Valley : nous n'y arriverons pas et nous avons mieux à faire. Saclay doit réussir et être également un exemple car elle bénéficie de plusieurs formidables avantages. Le modèle d'innovation à la française est un des meilleurs du monde pour les écosystèmes formés autour des grandes entreprises et des grands centres de recherche : par exemple Minatec (campus d'innovation en micro et nanotechnologies) nous est envié dans le monde entier, nous avons une filière aérospatiale qui concurrence avantageusement la production américaine, et nos mathématiciens sont les meilleurs. Autre avantage considérable, notre cohésion sociale qui comme on le sait aujourd'hui est un facteur du développement. De plus Saclay est partie prenante d'une métropole mondiale riche en talents de toutes sortes et en initiatives multiples dans le

aux débats, ainsi que Jacques Thisse, professeur d'économie à l'Université Catholique de Louvain, et président du Conseil scientifique de la Société du Grand Paris.

[Regarder l'émission Grand Paris Expression consacrée au colloque](#)

La ligne 16 déclarée d'utilité publique



Le Grand Paris Express peut désormais s'élancer vers l'est. Un décret d'utilité publique a été publié le 29 décembre 2015 au journal officiel. Grâce à ce décret, les travaux de la ligne 16, qui relie Saint-Denis-Pleyel à Noisy-Champs, peuvent démarrer. D'ici 2023-2024, entre 150 000 et 200 000 voyageurs emprunteront cette portion du Grand Paris Express.

Création de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1er janvier 2016. Créée sous la forme d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et à statut particulier, elle regroupe Paris, les communes de la petite

domaine de l'innovation comme celles de la Ville de Paris. Et enfin, nous avons une capacité de planification qui devrait nous permettre de bien combiner développement économique et développement urbain. Mais ce n'est pas gagné d'avance : les conditions de la réussite seront de savoir compenser la complexité et la multiplicité des acteurs par de fortes visions et une bonne coordination, de faire de la France un pays favorable à l'esprit d'entreprise des chercheurs, d'assurer un développement suffisant du nombre de logements qui est aussi une condition de la croissance, et enfin de savoir « faire ville » à Saclay. Voilà les principales conclusions de notre colloque tenu le 15 janvier sur cette question. C'est un défi pour la France.

Bio express

Jean-Claude Prager est directeur des études économiques de la Société du Grand Paris depuis septembre 2010. Ancien élève de l'école Polytechnique, titulaire d'un DES de sciences économiques et d'un DEA de Mathématiques économiques, il a été administrateur de l'INSEE et a exercé diverses fonctions territoriales dans le corps préfectoral, des responsabilités de direction à EDF et à Elf Aquitaine et dernièrement comme directeur de l'ADIT, agence d'Etat pour la diffusion de l'information technologique, entre 2004 et 2010. Il a enseigné dans de nombreuses universités. Il est en outre délégué général et membre fondateur du Cercle Santé Société, président du groupe X-Économie/Démographie ainsi que membre de la Société d'Économie Politique.

couronne (92, 93 et 94), et sept communes de la grande couronne (91 et 95). Elle a pour vocation d'améliorer la vie des habitants, de réduire les inégalités territoriales et de développer un modèle urbain, social et économique durable. L'élection de son président aura lieu le 22 janvier 2016.

[En savoir \[+\]](#)

La Société du Grand Paris s'engage pour l'accessibilité des futures gares

La Société du Grand Paris a signé, le mercredi 13 janvier, un protocole de concertation avec les associations représentatives des grandes familles de handicap. Celui-ci instaurera des temps d'échanges réguliers pour co-construire la politique d'accessibilité du métro selon la réglementation en vigueur mais également au regard des retours des associations en terme de « qualité d'usage ». L'année 2016 sera notamment consacrée au mobilier et à la signalétique du futur réseau du métro du Grand Paris.

[En savoir \[+\]](#)

[S'inscrire](#) | [Se désinscrire](#)

Pour consulter l'ensemble des newsletters, [cliquez ici](#)

www.societedugrandparis.fr